



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 76905

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la nécessité de développer le tri sélectif des déchets, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le tri sélectif des déchets au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères assure le tri sélectif de ses déchets via son marché de nettoyage des locaux (société Renosol), notamment pour ce qui concerne le papier. Les services techniques (poubelles) de la Mairie de Paris procèdent ensuite à l'enlèvement des conteneurs comme pour le plastique et le verre et les déchets alimentaires des cantines. Les cartouches d'encre sont également enlevées par une société spécialisée dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76905

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10084

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11780